

Département de la Meuse

COMMUNE DE FAINS-VEEL

LE MAIRE DE FAINS-VEEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire;

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses dispositions relatives à la sécurité des établissements recevant du public (ERP) ;

VU l'avis défavorable émis par la commission de sécurité Préfectorale à l'issue de sa visite en date du 24 mars 2026 ;

Considérant que l'établissement << bowling et restaurant Moulins à Poivre >> sis 38 rue de Bar 55000 Fains-Véel, présente des manquements graves à la réglementation en matière de sécurité incendie;

Considérant que ces manquements sont de nature à compromettre la sécurité du public et du personnel ;

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, de prendre toutes mesures nécessaires afin de prévenir tout risque pour la sécurité des personnes ;

AR R E T E:

Article 1 :

L'établissement << bowling et restaurant Moulins à Poivre >> situé au 38 rue de Bar à Fains-Véel est fermé administrativement au public à compter de ce jour à 11h00.

Article 2 :

Cette fermeture est motivée par des manquements à la réglementation en matière de sécurité incendie constatés par la commission de sécurité préfectorale.

Article 3 :

La réouverture de l'établissement ne pourra intervenir qu'après la réalisation des travaux nécessaires pour remédier aux non-conformités constatées, et après avis favorable d'une nouvelle visite de la commission de sécurité.

Article 4 :

Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant de l'établissement. Il sera affiché en mairie et pourra faire l'objet de toute mesure de publicité réglementaire.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 :

Monsieur le Maire, les services de Police, ainsi que tout agent habilité sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Fait à Fains-Véel, 24 Mars 2026,

Le Maire,

Mr Gérard ABBAS

